

La visite de Heath en Irlande s'est déroulée dans le secret

DUBLIN (Reuter) — La visite historique du premier ministre britannique en République d'Irlande, la première depuis la création de l'Etat irlandais, s'est déroulée dans un luxe de précautions, amplement justifié par divers attentats et manifestations.

M. Edward Heath a en effet rejoint son homologue irlandais en un lieu secret et sévèrement gardé, pour cinq heures d'entretiens consacrés à la solution du drame de l'Irlande du nord, qui a déjà fait plus de 900 morts en quatre ans.

Les observateurs attendent beaucoup de cette rencontre qui constitue en elle-même déjà un fait important: elle consacre en effet l'importance du rôle que Dublin peut jouer dans la solution de ce conflit douloureux au sein même du Royaume-Uni.

Cette confirmation de la "dimension irlandaise" de la question de l'Ulster n'a pas plu à tout le monde, et la visite de M. Heath a été l'occasion de plusieurs incidents.

Incidents

Lundi matin, un groupe de jeunes gens a tenté de prendre d'assaut une station de la radio irlandaise, à Dublin, pour protester contre la présence de M. Heath. L'entreprise a cependant tourné court.

En Grande-Bretagne, où la police avait

multiplié les mises en garde en prévision de cette visite, trois attentats ont été commis: deux à Birmingham et un dans un camp militaire de la banlieue londonienne. Un artificier a été blessé.

Quelque 80 membres du Sinn Fein, l'aile politique de l'IRA, ont défilé devant la poste centrale de Dublin, en portant des slogans hostiles au gouvernement britannique et une effigie de Heath. La police n'est pas intervenue.

D'un autre côté, une centaine de chauffeurs d'autobus ont déposé une couronne sur les lieux où explosèrent deux voitures piégées, qui tuèrent deux de leur collègues. Ces explosions, dont les auteurs n'ont jamais été découverts, sont attribués par les militants républicains à des agents provocateurs à la solde des Britanniques.

Questions à l'étude

Pendant ce temps, M. Heath s'entretenait en tête-à-tête avec M. Liam Cosgrave sur un aéroport militaire de la région de Dublin. Les deux premiers ministres se sont ensuite rendus à un déjeuner de travail auquel participaient cinq ministres du gouvernement irlandais, et notamment le ministre des Affaires étrangères, M. Garret Fitzgerald.



Mme Allende au Mexique

La veuve du président Salvador Allende, Mme Hortensia Allende, a été accueillie, au Mexique, par le président Luis Echeverría. Le gouvernement mexicain a offert l'asile politique à Mme Allende, après le coup d'Etat survenu au Chili, la semaine dernière. (Photo PA)

L'Internationale socialiste proposera Allende pour le prix Nobel de la paix

LONDRES (Reuter) — L'Internationale socialiste proposera le défunt président chilien Salvador Allende pour le prix Nobel de la paix 1974.

M. Hans Janitsch, secrétaire général de l'organisation, qui a son siège à Londres, a déclaré lundi qu'une proposition en ce sens sera soumise samedi au comité exécutif de l'Internationale, qui a été convoqué en réunion extraordinaire.

Cette réunion, la première du genre depuis l'invasion de la Tchécoslovaquie il y a cinq ans, étudiera également les moyens propres à appuyer la résistance des socialistes au régime issu du coup d'Etat du 11 septembre. M. Janitsch a déclaré qu'à

son avis M. Allende était sur le point d'établir en Amérique latine un degré de paix et de compréhension qui l'aurait mis sur le même plan que des prix Nobel européens comme le chancelier Willy Brandt.

Les socialistes du monde entier doivent s'employer à aider "nos amis chiliens à rétablir la démocratie et le progrès social", a-t-il poursuivi, ajoutant que cela pouvait aller jusqu'à "soutenir ceux qui combattent". "Face au fascisme, il faut être prêt à se battre", a-t-il dit.

La candidature de M. Allende au prix Nobel de la paix se heurte cependant à une difficulté majeure: les statuts de la

fondation qui le décerne prévoient que le prix ne peut pas être attribué à titre posthume.

Chili:
95 morts;
5,000
prisonniers

SANTIAGO DU CHILI (AFP) — Le chiffre total des personnes tuées au cours des opérations du 11 septembre à Santiago s'élève à 95, et celui des détenus politiques à environ 5,000, a indiqué lundi matin le secrétaire général du nouveau gouvernement, le colonel Pedro Ewin.

Celui-ci, au cours d'une conversation à bâtons rompus avec des correspondants étrangers, a précisé que parmi les tués figuraient 72 "civils"—sans doute des militants de gauche ayant résisté à l'action des troupes, 14 carabiniers et 9 soldats. En ce qui concerne les arrestations, le secrétaire général du gouvernement a indiqué qu'environ 4,500 personnes étaient actuellement détenues au "stade national". Il a affirmé qu'aucune exécution de prisonniers politiques n'avait eu lieu, et qu'un tribunal militaire jugerait les principaux responsables de l'ancien régime.

Revenant sur les événements du 11 septembre, le colonel Ewin a révélé qu'avant l'attaque du palais de la Modena, l'aide de camp de l'armée de l'air du président Allende avait proposé à ce dernier un avion militaire pour se rendre à l'étranger, et que celui-ci aurait décliné cette offre. Il est probable que cette proposition a été transmise par téléphone au chef de l'Etat.

Le colonel Ewin a estimé que la résistance opposée aux troupes et aux carabiniers dans l'ensemble du pays avait été moindre que ne l'avaient prévu les organisateurs de l'action militaire, se basant sur les déclarations faites avant le putsch par les leaders de l'Unité populaire.

Waldheim: le drame du Chili ne peut laisser personne indifférent

NATIONS UNIES, N.Y. (AFP) — Au cours d'une conférence de presse lundi, le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, a déclaré au sujet des événements du Chili qu'il n'était pas dans la tradition pour le secrétaire général de faire des commentaires sur des événements politiques se déroulant dans les pays membres, mais, "qu'indépendamment de leur signification politique proprement dite, les événements tragiques et dramatiques qui avaient eu lieu au Chili ces derniers jours ne pouvaient laisser personne indifférent."

"J'exprime le vœu sincère que l'évolution de la situation mène à la paix et à la conciliation", a ajouté M. Waldheim.

Le secrétaire général a révélé par ailleurs qu'il avait adressé un télégramme de condoléances à Madame Salvador Allende, veuve de l'ancien président du Chili.

Un journaliste ayant demandé pourquoi le drapeau des Nations-Unies n'avait pas été mis en berne à la suite de la mort du président Allende, comme c'est la coutume pour la mort du chef d'un Etat membre, M. Waldheim a répondu que les conditions prévues par le règlement, à savoir l'annonce officielle de la mort du président, ou le jour des obsèques nationales, n'avaient pas été réunies dans les circonstances exceptionnelles qui avaient entouré la mort du président Allende.

Quant à savoir si le secrétaire général agirait en réponse à des messages demandant l'aide de l'ONU aux personnes se trouvant en difficulté à la suite du coup d'Etat au Chili, M. Waldheim a répondu qu'il n'avait reçu jusqu'ici aucune communication à cet effet, et que son attitude dépendrait de la nature des bons offices sollicités. Il a rappelé qu'il s'était mis, la semaine dernière, en contact avec la junte au Chili, à la demande de la délégation cubaine à l'ONU.

en bref... en bref...

Les journalistes veulent savoir

MENDOZA, Argentine (AFP) — Les journalistes argentins et étrangers bloqués à la frontière argentine-chilienne depuis le 11 septembre ont rédigé un énergique communiqué de protestation contre les autorités militaires du Chili qui ne leur permettent pas de franchir la frontière pour informer le monde des événements. "Que se passe-t-il au Chili qu'on ne puisse révéler au monde?", demandent les signataires de la protestation.

Whisky à l'eau

KOWEIT (Reuter) — Environ 25.000 bouteilles de whisky, d'une valeur de près de \$600.000 au marché noir, ont été méthodiquement brisées et jetées dans la mer, au large de la côte de Koweit, lundi. Ces bouteilles, introduites en contrebande à Koweit, Etat "sec", avaient été saisies par la police au cours d'une série de perquisitions.

L'opération "destruction des bouteilles" s'est déroulée sous les yeux de représentants du ministère de la Justice.

D'autres bouteilles de whisky avaient été "exécutées" de la même manière il y a quelque temps. Un député avait alors protesté, soulignant qu'il aurait été préférable de les mettre à la disposition de la compagnie aérienne de Koweit, qui peut vendre de l'alcool à bord de ses avions.

Papa est nerveux... six bébés

DENVER, Colorado (PA) — Mme Eugene Stanek a donné naissance, dimanche, à des sextuplets, quatre garçons et deux filles, et les six bébés, de même que la mère, se portent bien.

Les enfants sont nés six semaines avant terme. Leur poids varie entre un peu moins de deux livres et un peu moins de trois livres. Les sextuplets respirent sans l'aide d'aucun appareil artificiel.

Une césarienne a été pratiquée pour la venue au monde des cinq derniers.

Les six naissances ont eu lieu dimanche soir au Colorado General Hospital.

M. et Mme Stanek ont déjà un fils de quatre ans. M. Stanek est comptable.

Vantard... il viole 16 femmes

SARREBRUCK, Allemagne de l'Ouest (Reuter) — Un mineur français âgé de 22 ans a avoué avoir violé 16 femmes dans la région de Sarrebruck après les avoir menacées de son pistolet et saisies à la gorge, a annoncé hier la police.

L'homme, dont l'identité n'a été révélée que sous la forme de Pierre G., originaire de Folschwiller (Moselle), a été arrêté le mois dernier à la suite d'une vaste opération montée par les policiers ouest-allemands et français.

Le porte-parole a annoncé que l'homme était également inculpé d'extorsion de fonds et de vol.

Les viols, commis sur des filles et des femmes de 16 à 44 ans, ont eu lieu en l'espace de quelques semaines.

Découverte archéologique

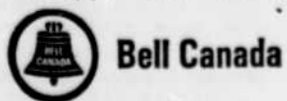
TEL AVIV (AFP) — Une équipe d'archéologues dirigée par Ruth Amiran, des musées d'Israël, a découvert sur un site de fouilles à Arad, au sud de la Mer Morte, un fragment de poterie portant le cartouche du roi Na Armar, un pharaon égyptien de la première dynastie, 3.000 ans avant J.C.

Un autre fragment de poterie, portant le nom du même souverain, avait été découvert précédemment à Tel Arani.

L'inscription qui vous concerne, dans l'annuaire, est-elle correcte ?

Prière de nous le dire maintenant, avant que ne soit imprimé le nouvel annuaire de TROIS-RIVIERES le 17 octobre

Examinez l'inscription qui vous concerne, dans l'annuaire actuel. Si vous désirez la faire modifier, appelez notre bureau d'affaires à 379-4621.



CARRIÈRES et PROFESSIONS

Directeur des Finances directeur des services de production

Une compagnie des papiers spéciaux située à Portneuf, recherche les services d'un administrateur financier ainsi que d'un directeur des services de production. Les candidats doivent posséder une formation universitaire et une solide expérience administrative financière ou technique, de préférence dans le milieu manufacturier. Ils doivent être bilingues.

Ces importants postes de direction comportent des avantages qui intéresseront les candidats qualifiés dont les revenus actuels atteignent de \$15,000 à \$20,000 par année. Les candidats intéressés doivent communiquer par écrit incluant leur curriculum vitae à:

M. JOSEPH B. FORD, Président
J. Ford Cie Limitée
Portneuf, Qué.
GOA 2X0

AUTOMOBILISTES

Si vous refusez de supporter FOUCHER Inc.,

avez-vous pensé à quel prix vous allez payer la gazoline?

VITE! PENSEZ-Y PENDANT QU'IL EST ENCORE TEMPS!

HUILE À MOTEUR	Eviers et robinets	RONDS DE POÊLE 220	Enduit à couvertures
VENTILATEURS pour poêles de cuisine	Tuyau de cuivre	Démarrateurs Batteries Générateurs Amortisseurs	BOITE aux LETTRES
CHAUFFERETTES et HUMIDIFICATEURS	Filtres à air	Garnitures de freins Bougies, etc.	HABITS DE PLUIE
Antigel et thermostats	Tuyau de plastique p.v.c.	ENSEMBLE de TOILETTE 2 pièces	Grand assortiment de BOULONS

* Grâce à FOUCHER Inc. la gazoline se vend moins cher dans la région de Shawinigan et Louiseville

FOUCHER

1053, ST-SACREMENT 539-5433 SHAWINIGAN

Après une courte grève de deux jours

Les employés reprennent le travail aux Editions graphiques Inc.



M. Marcel Bourassa. (Photo Bo-Soleil)

par Marcel AUBRY

DRUMMONDVILLE — Les 87 employés syndiqués des Editions graphiques Inc. de Drummondville ont repris le travail, à compter de 7 heures, lundi matin, après une grève qui n'aura duré que deux jours.

Les dirigeants du syndicat de l'imprimerie de Drummondville avaient décidé de recourir au déclenchement de la grève, en fin de soirée mercredi, pour le lendemain matin à 7 heures, après que les intensives négociations con-

duites au cours des trois journées précédentes eurent finalement échoué. Au cours de la fin de semaine, le conciliateur désigné par le ministère du Travail, M. Marcel Boisvert, devait convoquer les deux parties à une première rencontre depuis le déclenchement de la grève, rencontre qui devait aboutir rapidement à une entente de principe entre les négociateurs patronaux et syndicaux.

Réunis en assemblée générale dimanche soir, les employés syndiqués des

Editions graphiques ont décidé de donner suite à une recommandation de leurs dirigeants syndicaux en se prononçant dans une proportion de 90 pour cent en faveur du retour au travail.

La signature de cette première convention de travail pour les employés des Editions graphiques permettra à ces derniers d'obtenir la pleine rétroactivité de leurs salaires, ainsi que le revendiquait le syndicat. Ce dernier a aussi obtenu la parité des salaires entre hommes et

femmes pour un travail égal, une hausse de salaire substantielle, cinq jours de congé de maladie payés jusqu'à concurrence de 15 jours et plusieurs autres bénéfices marginaux. Cette première convention de travail sera valide pour une période d'un peu plus de deux ans puisquelle demeurera en vigueur jusqu'au 5 octobre 1975.

Pour le président du syndicat, M. Marcel Bourassa, il s'agit d'une grande victoire puisque la signature de cette première convention de travail apporte une fin heureuse à une bataille entreprise il y a environ un an et demi.



Dialogue avec trois juges

Un dialogue des plus intéressants a eu lieu au centre des loisirs de Victoriaville entre trois juges et quelque cinquante personnes seulement. On reconnaît, photo de gauche, MM. Yves Prévost et Clau-

de Pinard, respectivement juge en chef de la cour du bien-être social et juge de la cour provinciale, et photo de droite, M. Robert Cliche, juge en chef de la cour provinciale. (Photos Laurier Gardner)

A l'hôpital Christ-Roi de Nicolet

M. Jean-Marc Lebel élu président du conseil d'administration

par André PROVENCHER

NICOLET — M. Jean-Marc Lebel, dont la candidature avait été soumise par le club Richelieu de Nicolet à titre de représentant des groupes socio-économiques, a été élu président du conseil d'administration de l'hôpital Christ-Roi de Nicolet. L'élection des officiers du conseil s'est déroulée en l'absence des quatre membres nommés par la Corporation des Soeurs grises de Montréal et dont la légitimité du mandat est actuellement mise en doute par le contentieux du ministère des Affaires sociales et les avocats de l'Association des hôpitaux de la Province de Québec (AHPQ).

On avait déjà annoncé la semaine dernière que M. Maurice Lavalée, ex-président du conseil,

Me Jacques Blondin, soeurs Ovelina Fortin et Jeanne Gagné s'étaient fait signifier leur "avis de congédiement" du conseil d'administration. Le problème à la source tient au fait que, depuis le 20 juin 1973, l'hôpital n'appartient plus à la corporation des Soeurs grises, mais à une nouvelle corporation formée en vertu de la loi 65. Or, à l'avis des juristes, les membres élus le 12 juin pour représenter la première corporation n'ont plus droit à leurs sièges.

La loi 65 renferme à ce propos plusieurs ambiguïtés qui font, par exemple, que le Conseil de la santé et des services sociaux de la région 04 ne partage nullement l'opinion des avocats juridiques. Le CSSS - 04 s'en tient surtout à l'esprit de la

loi pour soutenir que la présence des corporations parmi les corps électoraux des conseils d'administration vise à assurer d'abord une continuité dans l'administration des établissements de santé et de services sociaux. De fait, des sept membres qui composent le conseil de l'hôpital Christ-Roi, seul le docteur Claude Ménard en faisait partie avant le premier juillet 1973. Il y a également le directeur général, M. Joachim Bastida, qui fait partie d'office du conseil, mais dont le rôle n'est pas de définir les lignes de conduite, les priorités et les orientations du conseil d'administration. Les quatre membres déçus possédaient tous une expérience de plusieurs années dans l'administration d'un établissement de santé.

Le CSSS - 04 croit aussi qu'un élu devient membre du conseil d'administration dès sa nomination, sans que les événements subséquents puissent leur ravir leur droit de siéger. Il maintient finalement que les corps électoraux n'ont été définis que pour répartir dans les différentes couches sociales et économiques la provenance des administrateurs. Donc, selon le CSSS - 04, les administrateurs élus ou nommés ne sont plus considérés après leur élection ou nomination comme des représentants ou des porte-parole de leur groupe respectif.

Quoi qu'il en soit, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, aura l'occasion aujourd'hui d'éclaircir le juste rapport entre l'esprit et la lettre de la loi qui est en voie de réformer l'organisation des services de santé et des services sociaux. M. Castonguay participera, à Trois-Rivières, à un colloque régional sur le rôle des conseils d'administration face aux objectifs de la loi 65.

Le nouveau président du conseil de l'hôpital Christ-Roi, M. Jean-Marc Lebel, est un des deux administrateurs qui ont été nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, après consultation des groupes socio-économiques, l'autre étant M. Jean-Paul Lemay. Dans la vie de tous les jours, M. Lebel est le directeur des services de l'équipement à la Commission scolaire régionale Provencher.

Le conseil de sept membres a aussi élu le Dr Claude Ménard au poste de vice-président en M. Joachim Bastida, au poste de secrétaire. Outre ces trois personnes, le comité exécutif sera composé de Mlle Huguette Joyal, directrice des soins infirmiers, de M. Pierre Levasseur et Mme Thérèse Allard, tous deux élus comme représentants des usagers. Les autres membres du conseil d'administration sont MM. Jean-Paul Lemay et Jean-Paul Chassé, ce dernier ayant été élu par le personnel non professionnel de l'établissement.

Pour des travaux municipaux

Subvention de \$1.4 million à la municipalité de Saint-Nicéphore

par Marcel AUBRY

DRUMMONDVILLE — Les dirigeants municipaux de la petite municipalité de Saint-Nicéphore étaient en liesse hier midi, et pour cause, puisqu'ils venaient d'apprendre que le ministre des Affaires municipales, le Dr Victor-C. Goldbloom, avait accepté de leur octroyer une somme de \$1,472,200.

Cette importante subvention permettra à la municipalité d'entreprendre la réalisation de travaux de réseaux d'eau et d'électricité ainsi que d'une conduite d'amenée. La "bonne nouvelle" a été annoncée par le ministre des Transports et député du comté de Drummond, M. Bernard Pinard au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue au bureau du ministre, hier, en présence des principaux intéressés.

La municipalité de Saint-Nicéphore avait déjà eu l'assurance en mai 1972, du ministre des Affaires municipales du temps, M. Maurice Tessier, d'obtenir la somme de \$800,000.

Mais, comme l'a souligné le maire Roger Traversy hier, Saint-Nicéphore se développe

actuellement à un rythme très rapide et il est apparu évident que le premier projet étudié ne suffirait pas plus à la tâche dans un avenir rapproché. C'est alors que de nouvelles démarches ont été entreprises à la suite des nouveaux calculs pour connaître la fin heureuse qu'on connaît maintenant.

Cette réalisation sera un projet à caractère régional car elle fait partie des conclusions de l'étude régionale d'aqueduc commandée pour la région par le ministre Goldbloom.

Les calculs de cette étude considèrent les besoins d'eau

pour les quarante prochaines années. Ce tuyau d'amenée pourra servir, selon l'ingénieur Robert Savoie, à Saint-Nicéphore, Drummondville-Sud et même à Wickham pendant cette période.

Le tuyau aura des diamètres de 18, 20 et 24 pouces et mesurera 11,000 pieds de long; il sera installé dans l'axe du boulevard Saint-Joseph, à partir de l'intersection Celanese-Demers dans Drummondville, jusqu'à l'angle des boulevards Saint-Joseph et Mercure dans Drummondville-Sud.

Le communiqué émis par les

autorités précise que les plans sont prêts et qu'ils sont conformes à la planification et aux exigences des services de l'environnement. Un appel d'offres sera lancé dès mercredi le 19 septembre et les prix soumis seront connus le 3 octobre.

Les travaux, qui seront réalisés par la municipalité de Saint-Nicéphore, devraient commencer quelques semaines plus tard "afin qu'au printemps, il n'y ait plus aucun problème de pression et de volume d'eau dans Saint-Nicéphore et Drummondville-Sud".

Le comité de l'aréna rencontre les dirigeants municipaux de Princeville

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Le projet d'un centre sportif a été analysé au cours d'une rencontre entre le conseil municipal urbain de Princeville et le comité de l'aréna. Le président de cet organisme, M. Aurèle Croteau, a présenté ses collaborateurs, au nombre d'une vingtaine, et donné un résumé du travail accompli jusqu'à maintenant ainsi que des détails sur les objectifs.

Le projet est pour un aréna de 850 sièges au coût approximatif de \$460,000. Pour le financement, une souscription publique devrait donner \$100,000, \$60,000 seraient fournis par les

entreprises, un montant de \$40,000 serait recueilli par diverses activités, \$100,000 est attendu en subventions du gouvernement du Québec. Pour la balance, on compte sur le bénévolat lors de la construction ainsi que sur des dons spéciaux.

Les portes-parole du comité de l'aréna ont fait remarquer que c'était surtout l'appui moral et les conseils du maire et de ses collègues que l'on comptait pour mener à bonne fin avec une telle entreprise. A la requête présentée à M. J.-Maurice Talbot, maire, de faire partie du comité des relations extérieures, le premier magistrat de

Princeville a répondu qu'il était déjà surchargé de travail à cause des nombreux projets en voie de réalisation au domaine municipal; il a souligné qu'il préférerait laisser aux responsables actuels toutes les initiatives. M. Talbot a fait remarquer que c'était la première fois qu'il était mis officiellement au courant du projet par le comité de l'aréna.

Dans sa réponse au comité de l'aréna, M. J.-Maurice Talbot a fait remarquer que l'important pour le moment était de recueillir les fonds au montant de \$300,000 qui est l'objectif de la campagne en cours; il a demandé à M. Aurèle Croteau et à son équipe de revenir devant le conseil municipal lorsque l'objectif sera atteint.

Le premier magistrat de Princeville a précisé, ainsi que les conseillers, n'avaient aucune objection à ce que le projet d'une aréna soit réalisé par une corporation indépendante. M. Talbot a ajouté qu'il n'était pas prêt, pour le moment, à s'engager et quand il le serait, ce ne sera pas pour une corporation mais pour une réalisation municipale. Tous les membres du conseil municipal se sont déclarés d'accord pour appuyer moralement les promoteurs du projet de l'aréna et leur ont souhaité bonne chance.

La présence obligatoire à l'école crée certains problèmes aux enseignants

VICTORVILLE (L.G.) — Les enseignants des Bois-Francis tiendront une importante réunion jeudi au CEGEP de Victoriaville, à compter de 19 heures 30.

Au programme, entre autres, l'item 9: présence obligatoire à l'école.

Il semble bien que la présence obligatoire à l'école, instaurée cette année dans toutes les écoles de la régionale des Bois-Francis, du moins celles qui sont ouvertes, crée certains problèmes que les enseignants voudraient résoudre.

Autre item à l'ordre du jour de cette réunion: élections à l'exécutif.

On sait que le président, M. Marcel Saint-Laurent, et le trésorier, M. Henri D. Robitaille ont donné leur démission suite à un changement dans leurs conditions de travail. M. Serge Lévesque, second vice-président, a aussi démissionné à cause d'une orientation nouvelle dans sa carrière politique. On sait que M. Lévesque est président du Parti québécois-Arthabaska.

Il faudra donc voir à combler ces vacances lors de cette réunion. En plus des points de routine, on discutera ce soir-là d'assurances, de conseils d'école, de mises à pied et affectations, de la présence obligatoire à l'école, des objectifs de l'association, des nouvelles structures de la centrale des enseignants du

Québec, des démissions et des élections. Un ordre du jour des plus chargés, comme nous le soulignait le vice-président actuel qui se présenterait à la présidence jeudi, M. Jean-Denis Lavigne.

Les candidates au concours de Mlle Personnalité présentées aux membres

VICTORVILLE (RL) — Sous la présidence de M. Claude-André Beaudoin, le club de Personnalité de Victoriaville annonce la reprise de ses activités pour dimanche, le 23 septembre à 9 heures au motel Boifran d'Arthabaska, alors que se tiendra le premier déjeuner de la saison. A cette occasion, les membres prendront connaissance de la cédule complète et intéressante d'activités pour la prochaine saison.

C'est aussi lors de ce déjeuner que les candidates au concours de Mlle Personnalité de Victoriaville 1973 seront présentées aux membres et aux journalistes. On se rappelle que la direction du club désire, depuis l'an dernier, axer davantage le concours sur la personnalité des

candidates au lieu de la vente des cartes. Les modalités et règlements du concours seront présentés au cours de ce déjeuner.

Assemblée de la direction — Les directeurs du club de Personnalité de Victoriaville se réuniront mercredi le 19 septembre, à la mezzanine de la caisse populaire de Victoriaville, en vue de déterminer la personnalité dorée de l'année 1973 et les personnalités du mois de septembre et du mois d'octobre ainsi qu'en vue de mettre en branle l'organisation du couronnement de Mlle Personnalité. Les responsables du couronnement de Mlle Personnalité Victoriaville 1973, sont Mlles Suzanne Ross et M. Marc Labbé.

Je n'ai pas démissionné de mon poste — M. La Vallée

par André PROVENCHER

PIERREVILLE — "Je n'ai pas démissionné de mon poste au conseil d'administration mais je sais que le même conseil a tenu une réunion sans que j'y sois invité. Si on ne veut plus de moi, je n'ai sûrement pas l'intention de tenter quoi que ce soit pour m'accrocher à mon poste."

Ces paroles, prononcées sur le ton de la déception, sont de M. Maurice Lavalée, ex-président du conseil d'administration de l'hôpital Christ-Roi de Nicolet, qui, à l'instar de trois de ses

collègues, a été déchu comme membre du conseil, suite aux avis juridiques sur la légitimité du mandat des personnes nommées par la Corporation des Soeurs grises de Montréal. Suivant une entente entre le ministère des Affaires sociales et la communauté religieuse, plusieurs centres hospitaliers appartenant aux Soeurs grises ont été convertis en établissements à toutes fins utiles d'état.

A toutes fins utiles, parce que, juridiquement, les établissements toujours à des corporations privées. Mais celles-ci ne peuvent exercer aucun droit sur l'administration ou la propriété, puisqu'elles ont toutes ces tâches appartenant, en vertu de la loi 65, aux conseils d'administration. D'ailleurs, ces nouvelles corporations sont purement factices; n'ayant même pas de voix au conseil d'administration.

M. Lavalée apparaît cependant déçu par la rapidité des décisions qui ont été prises. Sans qu'il l'affirme ouvertement, on serait porté à penser qu'il croit que les dés ont été joués contre lui. C'est pourquoi il dit qu'il n'entreprendra aucune action "si on ne veut plus de lui".

Une simple action de sa part suffirait à déclencher une bataille juridique parce que ce n'est pas un secret de polichinelle de dire que le projet couve au Conseil de la santé et des services sociaux de la région 04. Cette possibilité a souvent été mentionnée au cours de la réunion qui s'est tenue à Nicolet, la semaine dernière, mais il semble que les membres font confiance aux réponses que fournira, aujourd'hui, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay.

Coeur à tout reprend les activités

NICOLET (L.P.) — Si vous êtes de ceux dont on dit qu'ils ont du cœur, quelle perte serait votre disparition pour votre entourage. Formé de gens qui ont le cœur sur la main, le club Coeur-à-tout de Nicolet ouvre de bon cœur ses portes aux nouveaux membres.

Il suffit d'avoir un peu de cœur au ventre pour faire partie du club Coeur-à-tout de Nicolet. Les nouveaux membres seront cordialement accueillis les 18 et 23 septembre ainsi que le 2 octobre au complexe sportif de la polyvalente Jean-Nicolet.

Des entraîneurs qualifiés se mettront cœur et âme à la besogne afin que les exercices physiques pratiqués au gymnase de la polyvalente Jean-Nicolet soient faits de bon cœur et servent à redonner du cœur à un cœur fatigué, découragé ou encrassé. Gilles Pilon, Alain Guilbert et Jacques Caron, trois hommes de cœur, se mettent à la disposition de tous les intéressés pour leur expliquer les effets bénéfiques d'exercices physiques soutenus et médicalement contrôlés.

D'autre part, l'assemblée générale annuelle du club Coeur-à-tout aura lieu le dimanche 7 octobre à la polyvalente Jean-Nicolet. L'élection d'un nouveau bureau de direction sera au cœur de cette réunion.

C'est ainsi que les administrateurs élus par la communauté religieuse, qui elle avait droit à quatre représentants, ont tous été déçus de leurs fonctions, la semaine dernière. Le même cas pourrait s'appliquer bientôt à Drummondville. La Tuque et Amos, où les Soeurs grises se sont aussi déchargées de leurs droits corporatifs, contre une compensation monétaire versée par le ministère des Affaires sociales. Le montant des sommes qui seront versées sur une période de dix ans n'a pas été dévoilé, mais le ministère a déjà dit qu'elles ne s'appliquaient qu'aux "services rendus" par les religieuses.

M. Lavalée — Tenant compte des opinions qui s'affrontent sur l'interprétation de la loi, quant à la légitimité du mandat des personnes nommées par la corporation des Soeurs grises, l'ex-président du conseil d'administration de l'hôpital Christ-Roi a été invité à dire s'il avait l'intention de réagir à son "avis de congédiement".

Contrarié, mais surtout embarrassé par la tournure des événements, M. Lavalée a déclaré qu'il ne s'accrocherait pas à son poste, et qu'il n'entendait donc aucune démarche pour faire préciser la loi.

Bambin heurté par une auto



L'automobile de M. Lambert, de Québec, a frôlé sur une longueur d'au moins 30 pieds le parapet de la route 5 avant d'être immobilisée. Elle venait de happer

le jeune Yves Pépin de Warwick, à quel- que cent pieds de là. (Photo Laurier Gardner)

centre mauricie

SHAWINIGAN • GRAND'MÈRE • SHAWINIGAN-SUD

Le maire Landry de nouveau candidat

SHAWINIGAN-SUD (GT) — Dans une communication remise à la presse hier matin, le maire de Shawinigan-Sud, M. J. Albert Landry, révèle qu'il sollicitera un autre mandat à la mairie, lors de l'élection prévue pour le début de novembre.

Fin de suspense

"Ma santé est très bonne, je suis plus disponible aujourd'hui que je l'étais dans le passé et

"Cette déclaration" dit le maire de Shawinigan-Sud "répond aux nombreuses questions

qui me sont posées depuis un certain temps au sujet des prochaines élections municipales. En consultant le manifeste que j'avais préparé lors de la dernière élection, je constate que beaucoup de choses ont été accomplies par le conseil actuel mais qu'il en reste encore à faire. A cela viennent s'ajouter, évidemment, d'autres projets aussi importants pour l'essor de

notre ville. J'offre donc mes services à la population pour continuer l'oeuvre déjà si bien amorcée. Je sollicite un autre mandat et laisse à la population le soin d'en juger".

Bonnes nouvelles

Il y a quelques semaines, le premier magistrat de Shawinigan-Sud, avait dit clairement

que les résultats des tests effectués suite à une récente intervention chirurgicale qu'il a subie influeraient nécessairement sur son avenir politique. Comme ces tests se sont révélés d'excellentes nouvelles quand à son état de santé, il a décidé d'offrir de nouveau ses services à la population qui l'éluait à la mairie en 1970.



Le premier magistrat de la ville de Shawinigan-Sud, M. J.-Albert Landry.

Les aspirants supputent leurs chances

SHAWINIGAN-SUD (GT) — A l'approche des élections municipales de novembre à Shawinigan-Sud, on ne peut affirmer qu'il existe une fièvre électorale, mais il est juste d'écrire que des citoyens qui n'ont jamais fait de politique municipale supputent leurs chances et logent certains postes de conseillers.

A ce jour, quatre conseillers sortant et le maire Landry ont fait savoir à la population qu'ils solliciteront un autre mandat. Ces conseillers sont MM. Lorenzo Lafrenière, quartier No 6, Normand Lafrenière, quartier No 5, Henri Leclair, quartier No 1 et Georges Lacombe, quartier No 3. Tout indique que les conseillers Henri-Paul Cloutier, quartier No 4 et Gérard Grenier, quartier No 2, annonceront sous peu leur intention d'être de nouveau en lice.

Concernant les candidatures possibles, seules des rumeurs ont circulé. Les noms qui reviennent le plus souvent dans les conversations sont ceux de MM. Gilles Béliveau, Jean-Paul Milette et Gilles Grondin. En une circonstance ou une autre, ces personnages ont posé des gestes ou fait des déclarations qui laissent supposer qu'ils pourraient bien se retrouver officiellement candidats. Mais depuis quelques semaines, lorsqu'ils se voient pressés de questions, ils se contentent de sourire.



Le club des vingt-cinq ans de la compagnie Alcan de Shawinigan a célébré dans la joie en fin de semaine son 29^{ème} anniversaire de fondation. A cette occasion, un banquet a été servi au club de golf de Shawinigan-Sud en présence de cadres et nombreux retraités de la compagnie. A la table d'honneur, M.

Philippe Desrosiers, représentant les retraités, Mme Fernand Lafontaine, M. Maurice Caron, directeur de l'Aluminerie, M. Fernand Lafontaine, président du club des 25 ans, Mme Philippe Desrosiers et le curé Gaston Bellemore de la paroisse Saint-Sauveur. (Photo Rheault)

Un franc-tireur prend pour cibles les vitrines du centre-ville...

par Jacques SAINT-ONGE

SHAWINIGAN — La sûreté municipale de Shawinigan espère bien sous peu mettre la main au collet d'un individu qui s'amuse, plaisir nocturne en général, à tirer de la carabine dans les vitrines commerciales du centre-ville. Le dernier méfait du franc-tireur est survenu en début de la fin de semaine et c'est la vitrine de la pharmacie Michel Lord, sur la 4^e Rue, qui a écopé d'un projectile que l'on croit être de calibre .22 sans une certitude absolue toutefois.

Le garage de M. Serge Ménard sur le boulevard des Héters ainsi que la taverne Lafèche sur la 4^e Rue ont également servi de cibles au tireur.

Par ailleurs les recherches se poursuivent en vue de retracer le ou les auteurs d'un vol de 60 feuilles de contreplaqué d'une valeur de \$700 au chantier de construction du parc des Erables.

La sûreté enquête également sur la disparition de deux motocyclettes, une Honda 73 immatriculée M82979 et une Honda 72. Le premier vol a été commis dans la cour même du propriétaire de l'engin, M. Alain Descôteaux de Shawinigan alors que le second vol s'est produit face au 347, 4^e Rue. Le propriétaire de la moto est M. Robert Boisvert de Shawinigan. Les disparitions ont été enregistrées en fin de semaine.

Nouveau système d'alarme

GRAND'MÈRE (M.L.) — Les membres du conseil municipal de Grand'Mère, suite à une recommandation de M. Jules Dubé, gérant de la ville, ont accepté de signer une entente avec la compagnie Alarme Universelle Ltee, pour l'installation d'un nouveau système d'alarme au poste de police.

Grâce à cette décision des édiles municipaux, un seul et unique panneau d'alarme sera installé au quartier-général de la Sûreté municipale de la ville du Rocher, ce qui apportera un meilleur fonctionnement.

Le maire de Grand'Mère, M. Jean-Marie Lafontaine a déclaré, lors de la séance régulière des conseillers municipaux, que cette mesure rendra plus efficace le service de police.

Tous les commerçants qui se raccorderont à ce nouveau système d'alarme devront payer une somme de \$10 annuellement à la ville de Grand'Mère.

Les états financiers 1972-73 déposés au conseil scolaire

par Carole PRONOVOST

GRAND'MÈRE — Les états financiers de la commission scolaire de Grand'Mère pour l'année 1972-73 ont été déposés devant les commissaires lors de la dernière session du conseil scolaire par un représentant de la firme Dugal et Dugal, vérificateurs.

Les commissaires ont étudié sommairement le rapport en compagnie du spécialiste et ont demandé à le rencontrer pour obtenir de plus amples informations. Quant à l'adoption du rapport, elle a été fixée à ce soir, à l'occasion d'une assemblée spéciale.

On peut dire dès maintenant toutefois que la commission scolaire de Grand'Mère possède un actif de \$5,912,000 et une dette obligataire de \$1,532,900.

La firme Dugal et Dugal a été désignée à nouveau comme vérificateurs pour l'année 1973-74.

D'autre part, M. Richard Langlois, responsable des services financiers de la commission scolaire, a présenté aux commissaires un rapport financier concernant les dépenses inadmissibles pour l'exercice financier 1971-72, les redressements effectués par le ministère de l'Éducation et les subventions d'équilibre budgétaires.

On a pu voir ainsi que les dépenses inadmissibles pour 1971-72 ont été établies à \$15,386 par le ministère de l'Éducation, alors que les prévisions budgétaires les avaient estimées à \$171,336.

Le règlement d'emprunt de \$135,500

Demandera-t-on un référendum?

GRAND'MÈRE (M.L.) — C'est ce soir, lors de la séance publique des contribuables de la ville du Rocher, que les autorités municipales seront en mesure de connaître la décision des payeurs de taxes concernant un projet de règlement d'emprunt de quelque \$135,500 en vue de permettre à la ville de Grand-

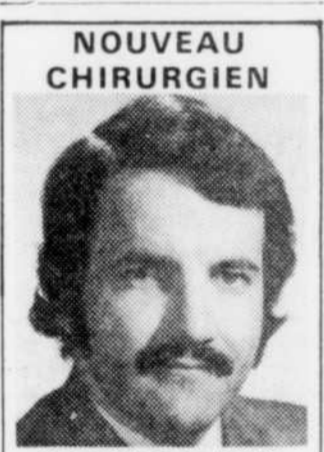
Mère d'effectuer certains travaux municipaux.

Dans certains milieux, on laisse entendre que plusieurs contribuables de Grand'Mère seraient sur le point de s'opposer à la présentation de ce règlement d'emprunt.

D'autres prétendent qu'il s'agirait d'une "vengeance" envers le premier magistrat ou encore certains membres de l'administration municipale.

Ce règlement d'emprunt de \$135,500 soumis par les édiles de la ville de Grand'Mère vise plusieurs importants travaux municipaux dans les limites de la ville du Rocher.

Voici la liste de ces travaux que la ville de Grand'Mère se propose de réaliser en rapport avec ce règlement d'emprunt: installation d'une ligne d'aqueduc de 8 pouces de diamètre sur le chemin Saint-Anatole: \$52,000; réparation à la toiture de l'arène: \$8,000; installation de tuyaux de 7 pieds de diamètre à l'entrée du lac Bournival: \$3,500; démolition de la gare du CPR et réaménagement la 2^e Avenue: \$13,000; réparation au marché public (incluant l'entrée électrique): \$18,000; terminer l'installation de la clôture aux alentours de la prise d'eau au Lac-des-Pies: \$5,000; réparation au système de la tuyauterie de la piscine Saint-Jean-Baptiste: \$6,000; rénover le système d'électricité à l'arène: \$3,000; rénover le système d'éclairage au tennis Saint-Paul: \$3,000; installation d'un système de chauffage au chalet Saint-Paul: \$2,000; ériger un entrepôt au garage municipal: \$6,000 et pose de clôture pour les terrains de



DR ANDRÉ LEMIRE

C.S.P.Q. F.R.C.S. (C)
Le Dr André Lemire est heureux d'annoncer son Association à la Clinique Chirurgicale Enr. de Shawinigan, soit, les Drs Jean-Paul Pinsonnault, René Tremblay et André Lemay, située au 1840, Avenue St-Marc, Shawinigan, P.Q.
Après ses études classiques au Séminaire Ste-Marie, il obtenait son doctorat en médecine de l'Université Laval (1967), pour ensuite se spécialiser à l'hôpital Royal Victoria de Montréal (Université McGill) en chirurgie générale, vasculaire et pulmonaire. Il est certifié spécialiste de la Province de Québec et fellow du Collège Royal du Canada.

Tél. Bur.: 539-3854 Rés.: 539-9311
VERRE de CONTACT
Dr *Marc Gélinas* O.D.
Spécialiste en vision optométriste
Examen de la vue — Rééducation visuelle
2460, St-Marc, App. 4 (Centre Dohel) Shawinigan

LA COMMISSION SCOLAIRE DE SHAWINIGAN DIRECTION GÉNÉRALE DG-51 AVIS PUBLIC

Avis public est donné à tous les contribuables de la municipalité scolaire de Shawinigan que lors de la session qui sera tenue à 20.00 heures, lundi le 24 septembre 1973, au Centre Administratif, 500, avenue Broadway, Shawinigan, Messieurs les Commissaires examineront, modifieront s'il y a lieu, et homologueront, pour fins scolaires concernant l'année 1973-1974, les rôles d'évaluation des municipalités de Shawinigan et de Baie Shawinigan, ainsi que les territoires non organisés, qui forment le territoire juridique de la Commission scolaire de Shawinigan.

Donne à Shawinigan, ce 14^e jour de septembre 1973.

ROLAND BOULANGER directeur général.

INCROYABLE mais VRAI!
VOTRE PRIX PEUT ÊTRE LE NÔTRE
Aucune offre raisonnable ne sera refusée
il faut faire de la place pour l'arrivée de nos MODÈLES 1974 bientôt

1973 5 AMBASSADOR
1 STATION-WAGON MATADOR
1 STATION-WAGON JEEP

IL NOUS FAUT LIQUIDER NOTRE BALANCE DE MODÈLES '73

GAUTHIER ET COSSETTE INC.
ROUTE SHAWINIGAN - GRAND'MÈRE. Tél.: 539-4111
CONCESSIONNAIRE AMERICAN MOTORS

Visez dans le mille... le gros gin CHASSEUR c'est le meilleur!

LES DISTILLERIES Schenley DU CANADA, L.TÉE
célébrant cette année le 20^e anniversaire des Trophées de Football Schenley du Canada.

Retour au travail à la Canadian Titanium Pigments

SOREL (L.B.) — Les employés syndiqués de l'usine Canadian Titanium Pigments Limited de Varennes sont retournés au travail, samedi après-midi à 4 heures, après avoir accepté, au cours d'une assemblée syndicale tenue à Varennes, les dernières offres patronales en vue du renouvellement de la convention collective. La grève avait été déclenchée lundi soir le 10 septembre.

86,6 pour cent des syndiqués présents à la réunion syndicale de samedi après-midi ont ratifié le mémoire d'entente qui avait été négocié la veille par les comités patronal et syndical de

négociations pour un contrat de deux ans, allant du 16 juin 1973 au 16 juin 1975.

Les syndiqués ont obtenu une première augmentation de salaire de \$0.40 l'heure, rétroactive au 16 juin dernier et une deuxième de \$0.25 qui entrera en vigueur le 16 février 1974. L'entrée en vigueur de cette hausse en février au lieu du mois de juin 1974, équivaut à une augmentation de \$0.33 l'heure, souligne le négociateur syndical. Par ailleurs, les bénéfices marginaux s'établissent à \$0.13 l'heure pour la durée du contrat. Il y a également un ajustement des salaires pour une cinquan-

taine d'hommes de métiers de \$0.10 l'heure pour la première année et de \$0.05 pour la deuxième année.

Les primes d'équipe sont passées de \$0.1419 à \$0.1520 l'heure; les primes du dimanche de \$0.50 à \$0.75 l'heure alors que la clause de vacances prévoit pour 1974 quatre semaines de vacances pour les employés qui ont 12 années de service. En ce qui concerne les vacances de l'été 1973, les employés recevront un pourcentage de 2 pour cent.

D'autre part, quelque 107 employés sur un total de 175 de la Canadian Titanium Pigments Limited de Varennes, qui travaillent sur les équipes et dans les activités continues, bénéficieront de la cédule de 12 heures, qui sera mise à l'essai le premier octobre 1974 pour une période de six mois. Après cette date, cette cédule continuera d'être appliquée à moins que l'une ou l'autre des parties concernées décide d'y mettre fin après un pré-avis de 30 jours.

Cette cédule, qui prévoit trois jours de travail de 12 heures chacun, suivis de deux jours de congé, permettra aux employés d'obtenir de meilleurs congés. On souligne que les ouvriers, travaillant sur les équipes, n'avaient qu'un dimanche de congé par mois.

La signature de la nouvelle convention collective aura lieu jeudi, le 20 septembre, entre la Canadian Titanium Pigments et le syndicat des travailleurs en produits chimiques de Varennes, affilié à la CSN de Sorel.



Campagne des Chevaliers de Colomb

On a commencé samedi dernier la campagne annuelle de charité des Chevaliers de Colomb par une soirée à la salle des Chevaliers à Victoriaville. Dans l'ordre habituel, M. Gilles Cantin, M. André Dufresne, président de la campagne, M.

Florent Mercier, grand-chevalier du camp et M. Marcel Desrochers, MM. Cantin et Desrochers sont deux membres actifs du conseil 1254 de Victoriaville. (Photo Laurier Gardner)

Camille Laurin reprend sa tournée dans Nicolet

NICOLET (L.P.) — Le docteur Camille Laurin, chef parlementaire du Parti québécois, reprendra mardi la tournée-visite qu'il avait dû interrompre, il y a quelques semaines, suite au décès de son père. M. Laurin prendra part à une assemblée publique mardi soir, à huit heures, à la salle Ma Cabane, située près de Nicolet. Un audiovisuel sera projeté lors de cette soirée.

Le chef parlementaire du PQ sera à St-Guilhem. A 1 h, le Dr Laurin rencontrera les gens de St-Bonaventure et à 2 h 30 ce sera au tour de la population de St-Pie-de-Guire d'accueillir le psychiatre du Parti québécois.

M. Laurin complètera sa visite en se rendant à Pierreville vers trois heures et quinze. L'exécutif du Parti québécois du comté de Nicolet-Yamaska invite toute la population à venir discuter avec le Dr Laurin, soit au cours de sa tournée de quelques paroisses soit à l'assemblée publique à la salle Ma Cabane.

Dans la région de Sorel

Réduction du prix du lait

SOREL (L.B.) — Le prix du lait a diminué d'un centiainte dans la région de Sorel. C'est ce qu'ont annoncé, dimanche, la Coopérative Fort Richelieu et la Laiterie Chalfoux, soulignant que cette baisse entrain en vigueur dès lundi matin.

Ainsi la pinte de lait se vend

\$0.35 au lieu de \$0.36; le sachet de trois pintes, \$1 au lieu de \$1.02; le sachet de trois pintes à 2 pour cent de gras, \$0.95 et le lait écrémé, \$0.30 la pinte au lieu de \$0.31.

Cette réduction du prix du lait a été rendue possible grâce à une subvention du gouvernement fédéral, de \$0.05 la pinte annoncée la semaine dernière comme mesure pour combattre l'inflation. Le ministre canadien de l'Agriculture, M. Eugène Whelan, a précisé que la province de Québec avait accepté de freiner la hausse du prix du lait, prévue pour le lundi, 17 septembre.

entre/voisins

● SOREL — Un groupe de syndiqués du conseil central de la CSN de Sorel, participe cette semaine à deux réunions d'étude. Une d'elles se déroule à Montmorency et porte sur les comités d'action politique non partisane. La délégation de la CSN de Sorel est dirigée à cet endroit par M. Marcel Pelletier, président du comité local. Par ailleurs, le Conseil central de Sorel est représenté par M. Richard Berger, à une session d'étude sur la loi 65 concernant les services de santé et les services hospitaliers. Cette réunion a lieu à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, près de Drummondville.

● SOREL — Le conseiller Marcel Gauthier a été nommé maire suppléant de la ville de Sorel, pour les prochains trois mois. Il remplace le conseiller Lucien Lamoureux. En l'absence du maire, M. Gauthier peut signer les documents de la ville et présider les assemblées du conseil.

● VICTORIEVILLE — Un retard d'une semaine vient de se produire quant au déménagement du bureau de postes de Victoriaville dans le nouvel immeuble de la rue Saint-Jean-Baptiste. Le maître de postes, M. Pierre Daigle, nous a en effet déclaré que le déménagement se ferait le 29 septembre. A compter de 18 heures le 29 septembre les chutes à lettres de l'ancien bureau de poste seront scellées. Le nouveau bureau de poste sera ouvert à la population à compter de 8 h lundi matin le premier octobre.

● VICTORIEVILLE — Le capitaine Jean-Paul Provencher, médecin de Victoriaville, vient d'être élu président du comité québécois des planeurs, au sein de la ligue des Cadets de l'air du Canada. On sait que le docteur Provencher possède sa licence de pilote et qu'il a suivi des cours cet été pour piloter les planeurs.

● VICTORIEVILLE — Jeudi dernier, M. Irwin Adelson, principal promoteur du gigantesque centre commercial qui sera situé entre le boulevard Bois-Francs et la route 5 à Victoriaville a mentionné qu'on avait acheté les bâtisses et terrains de Tardif Auto au montant de \$175,000. Samedi matin, M. Jules Tardif, de Tardif Auto, nous téléphonait pour nous dire que cette transaction n'était pas encore officielle.

● VICTORIEVILLE — Un train spécial a causé tout un émoi et tout un blocage au centre-ville samedi après-midi. Il s'agissait d'un train ancien (mu à la vapeur) qui effectuait un voyage touristique dans la région. Comme les touristes ne sont pas tellement pressés de nature, ils ont bloqué la rue Notre-Dame au grand déplaisir des automobilistes. Fort heureusement, plusieurs ont pu prendre des photographies de ce fameux train de voyageurs de Montréal.

● VICTORIEVILLE — On a déjà fait mention à la Chambre de commerce de Victoriaville qu'il n'y avait pas de téléphone public à la nouvelle gare de l'endroit. Lors de notre passage à la gare, samedi, nous avons constaté qu'il n'y en avait pas encore. Que fait celui qui arrive par train le soir alors que la gare est fermée? Rappelons que la nouvelle gare n'est plus dans le centre-ville mais bien à l'extrémité nord est.

● VICTORIEVILLE — Les journalistes du club de presse Louis-Francoeur se sont réunis en assemblée spéciale, samedi matin, afin de préciser la bière-cidre et fromage annuel du club. Cette année, il est sous la présidence de Gilbert Faucault de CFDA et aura lieu le vendredi 26 octobre. On pourra acheter son billet dès jeudi de cette semaine auprès de tous les journalistes de la région. Il est à noter qu'il aura lieu au club de golf de Victoriaville comme par les années passées et que, malgré l'inflation galopante, le prix est le même que l'an dernier: \$5. On sait que ce bière-cidre-fromage est fait dans le but de couvrir les dépenses du gala annuel du club de presse Louis-Francoeur.

● VICTORIEVILLE — Le terminus d'autobus de Victoriaville changera-t-il ou ne changera-t-il pas de place? On devrait être fixé d'ici quelques jours.

● VICTORIEVILLE — La semaine de l'habitation est commencée depuis samedi dans la région. On peut visiter les maisons modèles de 19 heures à 22 heures tous les soirs de cette semaine. Samedi, de 14 à 17 heures et de 19 à 22 heures. Enfin, dimanche, de 14 à 17 heures.

Rappelons que les maisons sont situées comme suit: à Arthabaska, 18, Beaulieu, à Gentilly, 2025, Rigel; à Nicolet, 1771, avenue des Erables; à Plessisville, 2227 rue des Violettes et 1200 rue Mailhot, à Princeville, 8, Boisclair et 15 rue Paré, à Victoriaville, 57 rue du Havre, ave. de la Colline, 55 du Havre, 8 rue des Lilas, et à Warwick, 12, rue Carillon.

Préparation du congrès des commissions scolaires du diocèse de St-Hyacinthe

SOREL (L.B.) — Le directeur des services de l'éducation des adultes de la Commission scolaire régionale Carignan, M. Michel Croteau, animera une séance d'information sur l'organisation de ces services, le samedi 22 septembre à Saint-Hyacinthe. Il s'agit d'une journée d'étude préparatoire au congrès annuel des commissions scolaires du diocèse de Saint-Hyacinthe qui se tiendra à Tracy, le 30 septembre.

M. Croteau est attaché au secteur de l'éducation des adultes depuis six ans et il dirige ce service à la Commission scolaire régionale Carignan depuis février 1971.

C'est M. Roger Picard, de Tracy, délégué de sa Régionale à l'association diocésaine et membre du conseil d'administration de cette association qui importera M. Croteau et c'est le président de l'association, M. Alfred Desrochers, de Granby, qui le remercia.

appel d'offres

MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE À QUÉBEC PROJET M-34-10.0

Des soumissions cachetées seront reçues par le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service général de la Recherche et du Développement pour:

La construction de réseaux d'égout, d'aqueduc et d'électricité pour découvrir 154 emplacements de caravaning dans le parc Paul Sauvé à Oka, comté de Deux-Montagnes.

Ces travaux sont effectués dans le cadre de l'entente Canada-Québec sur les zones spéciales, financées par le Ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et mis en oeuvre par le Ministère provincial du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Seuls sont admis à soumissionner comme entrepreneurs généraux, les individus, firmes, compagnies ou corporations qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Un versement de \$25.00 (chèque visé ou mandat poste non remboursable) fait à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les documents de soumission à:

- 1 — Direction générale des Parcs, 5075, rue Fauriol, Montréal
- 2 — Service Recherche et Développement, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Edifice "G", 8e étage, Cite parlementaire, Québec G1A 1R3

Les plans seront en montre à l'Association de la Construction de Montréal, 4970, Place de la Savane, Suite 215, Montréal 308 et à l'Association de la Construction de Québec, 675, ave. Marguerite-Bourgeois, Québec.

GARANTIES
Sous-traitants: Les sous-traitants assujettis au Bureau des Soumissions Déposés devront fournir un cautionnement de soumission ou un chèque visé à l'ordre du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, égal à 10% de la soumission. A la signature du contrat des cautionnements d'exécution et des obligations envers les tiers, chacun pour un montant de 50% du contrat émis au nom de l'entrepreneur général.

Entrepreneurs généraux: Un cautionnement de soumission de \$25,000 et des cautionnements d'exécution et des obligations envers les tiers, chacun pour 50% du montant total de la soumission émis au nom du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Chaque soumission devra être accompagnée d'une lettre de la caution garantissant qu'elle émettra les cautionnements exigés à la signature du contrat.

CLOTURE DES SOUMISSIONS

Pour les sous-traitants, mardi le 9 octobre 1973 à 15h00 à:

Bureau des Soumissions Déposés, 675, ave. Marguerite-Bourgeois, Québec
Bureau des Soumissions Déposés, 4970, Place de la Savane, Suite 215, Montréal 308

Pour les entrepreneurs généraux, vendredi le 12 octobre 1973, à 15h00 à:

Service Recherche et Développement, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Edifice "G", 8e étage, Cite parlementaire, Québec G1A 1R3

Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le sous-ministre, P.-A. BROWN

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT PROJET NO: 665-55-07-3

AMENAGEMENT DE L'INFIRMIERIE, PLACE DE LA JUSTICE, 1er et, rue Notre-Dame, Montréal.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la région de Montréal Métropolitain, soit les districts électoraux de l'île de Montréal, et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus par remise d'un dépôt de \$25.00 (chèque visé ou mandat-poste fait à l'ordre du Ministre des Finances).

Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné le jeu complet de plans et devis, en bonne condition, dans les quinze (15) jours qui suivent la clôture des soumissions.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Salle des Soumissions, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Edifice "H", 1er étage, 875 est, Grande-Allée, Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, 675, Marguerite-Bourgeois, Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Travaux Publics et de l'Approvisionnement au montant de \$2,500.00.

CLOTURE DES SOUMISSIONS:

15.00 HEURES (h.a.e)

LE MERCREDI, 3 OCTOBRE 1973.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions même la plus basse.

Le Sous-Ministre, ROGER-T. TRUDEAU, ing.

MINISTÈRE DES FINANCES ASSURANCE-INCENDIE APPEL D'OFFRES ASSURANCE NO 129-73

RISQUE: Bâtisses et contenu Rivière Rochue

MONTANT: \$103,400.00

ORGANISME: Société de Récupération et d'Exploitation forestières du Québec

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurance ayant leur bureau d'affaires dans la province de Québec et détenant un permis en vigueur pour assurances générales.

Une remise de \$5.00 (chèque ou mandat postal) à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents de soumission. Ce montant n'est pas remboursable.

Garantie requise (chèque visé) avec la soumission: \$100. Cloture des soumissions: 15h mercredi, 10 octobre 1973.

L'heure officielle est celle qui apparaît sur l'horloge installée dans le bureau du soumissionnaire.

Les documents nécessaires pour cette soumission pourront être obtenus du bureau du Contrôleur des Assurances, ministère des Finances, Edifice Branly, 1995 ouest, boul. Charest, Ste-Foy. Les documents seront disponibles à compter du 24 septembre 1973.

Le Contrôleur des Assurances, PIERRE BLAIS

MINISTÈRE DES TRANSPORTS PROJET 107-2906-3

Construction d'une digue pour protéger la route 132, dans la municipalité de Rimouski Est, comté de Rimouski.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$25.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet. DEPOT de soumission exige: cautionnement de soumission: \$22,000.00 ou chèque certifié: \$11,000.00.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Salle des Soumissions, Ministère des Transports, Edifice "H", 1er étage, 875 est, Grande-Allée, Québec 4. Cloture des soumissions jusqu'à

15.00 HEURES

LE JEUDI, 4 OCTOBRE 1973.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre, CLAUDE ROULEAU, ing.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS VENTE À L'ENCHÈRE

DOSSIER NO.	EX-PROPRIÉTAIRE	GENRE DE BATISSE	NUMERO DE LOT	ADRESSE	MISE A PRIX	DEPOT	DATE ET HEURE DE LA VENTE
184.72-0566	René Paille	chalet	P. 860	Yamachiche	\$ 1.00	Nil	24 septembre 1973 à 10h00
184.72-0118	Madeleine Vincent	maison	P. 807	Maskinongé	\$100.00	\$100.00	24 septembre 1973 à 11h00
184.70-0495	Normand Duplessis	maison, garage	P. 138, P. 139	St-Etienne des Grès	\$300.00	\$100.00	24 septembre 1973 à 14h00
184.70-1104	Maurice Beaumier	maison, garage, remise	P. 513, P. 485	St-Louis-de-France	\$300.00	\$100.00	24 septembre 1973 à 15h00

L'acheteur devra verser sur place le dépôt ci-haut mentionné par chèque visé ou mandat de poste payable à l'ordre du Ministre des Finances, et le solde dans les 24 heures suivant la vente.

Lors de la remise du solde, l'adjudicataire devra également fournir un chèque visé ou mandat de poste au montant de \$100.00, fait à l'ordre du Ministre des Finances, afin de garantir l'exécution des travaux conforme aux exigences.

La prise de possession des bâtisses et la date de libération des lieux seront déterminés au moment de l'enchère.

Ces ventes seront tenues sur les lieux mêmes et toutes les conditions s'y rapportant seront lues avant l'enchère.

Le Ministre des Transports ne s'engage aucunement à accepter la plus haute ni aucune des offres et se réserve le droit d'annuler ces ventes en tout temps.

Pour de plus amples renseignements, M. GÉRARD LEVASSEUR, 878, de Tonnancourt, C.P. 515, Trois-Rivières. Tel.: 378-4853

CLAUDE ROULEAU, ing. sous-ministre.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le Québec possède la loterie la mieux organisée

Les loteries: une industrie milliardaire au pays

par ELMO CIPRIETTI
de la Presse Canadienne

Les loteries représentent au Canada une industrie de plus d'un milliard de dollars, des bénéfices nets moyens de 60 pour cent, des milliers de vendeurs et des millions de clients.

Depuis la modification apportée par le gouvernement fédéral au Code pénal, en 1969, le rêve de la richesse soudaine incite des millions de Canadiens à subventionner diverses causes allant de l'opéra au hockey amateur.

A l'exemple du Québec, où l'on a vendu pour 95 millions de billets de loterie l'an dernier, la plupart des autres provinces ont créé leur propre loterie ou accordé le permis de le faire à des organismes sans but lucratif.

Seule Terre-Neuve n'a pas adopté les modifications législatives: les loteries y demeurent donc illégales, mais les parties de bingo, considérées au même titre que les loteries, sont fort populaires chez les Terre-Neuviens et tolérées des autorités.

Dans certaines provinces, dont l'Ontario, les organisateurs de certaines loteries trouvent trop élevés les frais d'administration représentant 40 pour cent des recettes.

Un relevé transcanadien de la Presse Canadienne indique que le

Québec possède la loterie la mieux organisée, administrée par Loto-Québec sous la supervision du ministère de la Justice.

Premier au monde

Au cours des 12 mois terminés en avril 1973, le trésor provincial s'est enrichi de 37 millions de profits et une somme équivalente a été versée en prix.

Au récent congrès international des loteries, tenu au Brésil, le Québec s'est classé premier au monde en termes de vente per capita de billets de loterie, suivi de l'Espagne et de l'Allemagne de l'Ouest.

En août, le premier ministre Bourassa a indiqué que son gouvernement réviserait l'octroi de contrats pour la distribution de billets. Les 80 distributeurs de billets de loterie québécoise réalisent annuellement des bénéfices de \$100,000 à \$500,000.

Monsieur Bourassa répondait aux allégations voulant que tous les contrats de distribution aient été accordés à des partisans politiques et à des parents de députés des deux partis ayant coupé la législation des loteries depuis la légalisation des loteries.

Aux tirages hebdomadaires de Loto-Québec, dont les numéros gagnants valent de \$200,000 tous les trois mois et \$125,000 chaque mois à

\$1,000 et \$100 chaque semaine, un ordinateur, installé dans un entrepôt de l'Est de Montréal de la Société des alcools du Québec, est utilisé pour le choix des numéros.

Dans les autres provinces, les billets sont tirés manuellement d'un baril.

A cause de difficultés administratives rencontrées par plusieurs organisations sans but lucratif qui tentent de recueillir des fonds au moyen de loteries, l'Ontario songe à établir un pendant à Loto-Québec. L'an dernier, la province a émis des permis de bingo, le jeu de hasard et de loterie auxquels les Ontariens ont dépensé quelque \$300 millions, dont \$50 millions sont allés à des œuvres.

Permis exigés

La province exige que les organisateurs de loteries: clubs sociaux, groupes religieux ou éducatifs, agences de bien-être et de santé et autres, obtiennent un permis pour toute loterie dont les prix dépassent \$3,500. Les municipalités peuvent accorder des permis pour les bingos et loteries de moins de \$3,500.

Ernie Fisher, directeur des loteries en Ontario, a révélé que la province songerait à créer une loterie provinciale, si Montréal obtient une loterie nationale pour aider à financer les Olympiades de 1976.

Barbara Clarke, organisatrice de loteries au profit des galeries d'art d'Ontario, n'a plus confiance en ce moyen de recueillir des fonds; elle entend maintenant s'adonner plutôt aux jeux de bingo.

Les plus grosses loteries ontariennes ont été parrainées par l'association provinciale des Kinsmen. La deuxième loterie de \$100,000 organisée par l'association de Cornwall a rapporté des gains de \$300,000 destinés à des œuvres de charité.

Le permis de loterie accordé par l'Ontario exige que les organisateurs versent l'équivalent de deux pour cent des prix versés aux gagnants.

Les Sweepstakes des hôpitaux irlandais ont valu à plusieurs Canadiens des prix atteignant parfois \$500,000, ces 40 dernières années, mais selon monsieur Fisher, l'argent quittant illégalement le Canada pour l'achat de billets totalise environ \$10 millions par an.

Le Manitoba a sa loterie provinciale, dont les recettes ont été d'environ \$3,5 millions ces 12 derniers mois. Plus de \$550,000 ont été versés aux gagnants. Les bénéfices nets pour la province ont été de \$982,635, mais une somme plus grande encore a été versée en commissions aux vendeurs de billets.

Bingo télévisé

Le Manitoba accorde aussi des

permis de loterie à des organismes de bienfaisance.

En Saskatchewan, l'administration provinciale a émis l'an dernier environ 130 permis de loteries à des institutions religieuses ou de charité. Deux loteries offrant des grands prix de \$100,000 ont été remportés l'an dernier par des détenteurs de billets de l'extérieur de la province. On a aussi organisé un bingo télévisé à l'échelle de la province, au profit des arriérés mentaux.

L'Alberta n'a pas de loterie provinciale mais permet aux organismes de bienfaisance d'en tenir et, selon notre relevé, le grand prix de \$250,000 offert par la loterie de l'association de l'exposition d'Edmonton est le plus élevé au Canada.

Horst Schmid, ministre albertain de la Jeunesse, des Loisirs et de la Culture, a indiqué que sa province n'avait pas l'intention de se joindre à la loterie de l'Ouest canadien que se proposent de réer la Colombie-Britannique, le Manitoba et la Saskatchewan.

Selon le secrétaire provincial Ernie Hall, de la Colombie-Britannique, province qui a suggéré l'idée d'une loterie interprovinciale, l'entreprise pourrait rapporter \$7,5 millions par an; chaque province participante recevrait 35 pour cent de l'argent recueilli sur son territoire.

En 1971 les Colombiens ont dépensé \$13,088,000 en billets de loterie et parties de bingo organisées par des organismes charitables détenant un permis de l'administration provinciale.

Aucune loterie ne s'est tenue au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard jusqu'à maintenant. Des maritimes, seule la Nouvelle-Écosse a accordé un permis d'une loterie, parrainée par l'association provinciale des foires agricoles.

On préfère l'anonymat

Les gagnants, quant à eux, préfèrent dans la plupart des cas conserver l'anonymat. Plusieurs gagnants de grands prix ont dû faire changer leur numéro de téléphone ou même, dans les petits centres, dénigrer tout simplement. Tous ont été assigés par des vendeurs, hommes d'affaires, amis et parents qu'ils avaient perdus de vue depuis des années.

La réaction normale est, semble-t-il, de balancer d'abord son emploi, mais une infirmière de Victoria, qui venait de remporter une somme respectable, demeura imperturbable: "Il n'y a pas de quoi partir en peur, dit-elle. Si j'avais remporté le prix de \$121,000, je ne dis pas; mais rien qu'un montant de \$48,000..."

Mariage raté: sa fiancée ne peut entrer au Canada

TORONTO (PC) — Randolph Misir pensait bien se marier le 12 octobre mais voilà qu'il doit abandonner ses projets puisque sa fiancée, venue de Guyane, n'a pu obtenir des autorités canadiennes la permission d'entrer au pays.

C'est bien ce qu'on a signifié à Seeta Bidyadhar, 22 ans, lorsqu'elle est arrivée, vendredi soir, à l'aéroport international de Toronto.

Selon M. Misir, immigrant reçu âgé de 26 ans, sa fiancée a commis une erreur en disant la vérité c'est-à-dire qu'elle venait à Toronto pour se marier et qu'elle ne détenait pas d'autorisation de séjour.

Elle avait d'abord déclaré aux agents de l'immigration de déclaré dimanche soir que cet incident ne serait pas retenu contre le couple, et que Mlle Bidyadhar pourra encore éventuellement obtenir l'autorisation d'immigrer au pays.

Mais voilà qu'elle est retournée en Guyane samedi, 14 heures après son arri-

ivée manquée au Canada, et après avoir rencontré M. Misir pendant seulement 15 minutes dans la salle des passagers de l'aéroport.

M. Misir a déclaré avoir offert un cautionnement de \$50,000 aux autorités de l'immigration si on lui permettait de garder sa fiancée; mais on a décliné cette proposition.

Il dit en outre qu'il a mis sur la "visite" de sa fiancée au pays après avoir appris que les arrangements pour une entrée légale au pays demanderaient "au moins un an et demi".

Un porte-parole du ministère de l'Immigration a déclaré dimanche soir que cet incident ne serait pas retenu contre le couple, et que Mlle Bidyadhar pourra encore éventuellement obtenir l'autorisation d'immigrer au pays.



Un travail comme un autre

Melody Taylor livre le lait à Brantford, Ont. Cette mère de famille de 28 ans déclare qu'elle ne voulait pas prouver quoi que ce soit, mais qu'elle voulait tout simplement un emploi. (Photo PC)

La Gaspésie en pleine effervescence

C'est le début d'un temps nouveau

Par JOSEPH MacSWEEN

CAP-CHAT, Québec (PC) — La Gaspésie aura probablement reçu près de 400,000 touristes cette année, selon Claude Jourdain, animateur social dans la région depuis 1963. C'est là, selon lui, l'un des résultats de l'entente Canada-Québec pour le développement régional du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

L'entente a été signée en 1968, puis révisée en 1971; au total, \$411 millions auront été consacrés à la région durant la période de huit ans qui se terminera en 1976. De cette somme, \$150 millions auront été affectés au réaménagement urbain. À l'habitation et au transport: \$130 millions aux pêches, aux forêts et à l'agriculture, et \$118 millions au développement social et au recyclage de la main-d'œuvre. Selon un fonctionnaire, on a déjà dépensé plus de \$225 millions.

"On commence à en voir les effets, bien qu'ils se soient fait peu sentir au début, dit M. Jourdain, qui fut de 1963 à 1971 président du Conseil régional de développement de l'Est du Québec, organisme de consultation.

"Avant l'entente, nous recevions à peu près 250,000 touristes par année dans la péninsule gaspésienne. Cette année, nous en attendons près de 400,000 et d'ici 1976, le nombre aura atteint les 600,000. Ça représente un important influx d'argent."

Selon H.-A. Hubert, directeur du nouveau parc national de Forillon le premier parc national ouvert au Québec—on avait reçu 98,835 visiteurs à la fin de juillet, soit plus que durant toute la saison de 1972. Les principaux aménagements du parc seront terminés pour 1978.

Effets à long terme

Rappelant la nature à long terme des travaux déjà entrepris dans la région, M. Jourdain indique qu'on avait dépensé \$15 millions à racheter des terres forestières de grandes compagnies, pour les redonner à concession pour des périodes données d'exploitation. Entre-temps, les petits travaux d'exploitation forestière emploient 400 ouvriers.

Les flottes de pêche en haute mer ont remplacé les centaines de petites embarcations qui parcouraient la côte de la Gaspésie depuis des générations. On procède à un certain remembrement agricole et plusieurs travaux de construction de routes ont été entrepris.

"Le plus dur à avaler, c'est qu'on ait retiré quelque 2,000 ouvriers de l'agriculture et quelques milliers d'autres de la pêche pour rentabiliser ces deux industries au profit de ceux qui y sont restés, de reconnaître M. Jourdain.

"Il nous faut compenser ces pertes par de nouveaux types d'activité. L'administration n'a pas accepté l'idée de la diversification industrielle dans la première entente signée en 1968, mais en 1971, finalement, on nous a accordé \$17,5 millions à cette fin; nous comptons bien que cela serve à créer des emplois."

M. Jourdain est aujourd'hui président d'une nouvelle entreprise régionale qui se consacre au développement du potentiel industriel de l'Est du Québec par la mise en commun de fonds pour des industries prometteuses, nouvelles ou déjà existantes. Quel a donc été l'effet global de l'entente Canada-Québec?

"Nous enregistrons des progrès actuellement, de répondre M. Jourdain; les véritables effets se feront sentir au cours des prochaines années. Quoi qu'on dise, sans cet effort spécial né au sein de la population de la Gaspésie, nous serions aujourd'hui sans ressources.

Changement d'attitude

"Parfois, quand on vit au milieu de tout ça, on ne voit pas le changement qui s'est fait ces dix dernières années. Mais prenons seulement la mentalité de la population: un énorme changement s'est produit. Cette région n'en était pas une en 1963. C'était tant de paroisses, de petites villes, vivant individuellement. Aujourd'hui, nous comptons des représentants de tous les niveaux et domaines d'activité, discutant leurs problèmes autour d'une même table. On peut voir par exemple, que toute la région et pas seulement le secteur immédiatement intéressé, a appuyé la création de la cartonnerie de Cap-Chat."

L'entente Canada-Québec est née à la suite d'une longue étude menée de 1963 à 1966, en pleine Révolution tranquille. Selon M. Jourdain, cependant, l'action n'a pas vraiment commencé avant la venue au pouvoir des Libéraux de Robert Bourassa, en 1970.

La Gaspésie comprend de 125,000 à 130,000 habitants sur une population totale de 330,000 personnes pour toute la région de l'Est du Québec. Y a-t-on augmenté l'emploi?

"Le taux de chômage est peut-être moins élevé sur une année complète, mais l'on calcule qu'un travailleur sur cinq, soit 20 pour cent, est chômeur chronique dans la péninsule de la Gaspésie, dit M. Jourdain.

"Le niveau de vie est un peu plus élevé qu'il n'était, parce que les prestations du gouvernement ont augmenté, pas seulement ici, mais partout ailleurs au pays."

Pourtant, le gouvernement québécois, 44,330 personnes recevaient l'assistance sociale autre que l'assurance-chômage et les pensions de vieillesse, dans la région de l'Est en mars 1973, au regard de 65,900 en mars 1971. Ces statistiques comptent aussi les personnes à charge.

Encore de l'espoir

Plusieurs sont d'avis que le bien-être social et l'assurance-chômage sont presque devenus un mode de vie dans cette région longtemps considérée comme la plus pauvre du Québec.

Pourtant, les coquettes maisons et les jolis villages de la Gaspésie ne montrent pas de symptômes de pauvreté, même dans les secteurs où, selon les documents officiels, 30 pour cent ou plus de la population vit d'assistance publique.

"Il y a eu plusieurs mariages cette année dans notre église, mais la plupart des jeunes couples sont partis vivre ailleurs, a confié l'abbé Maurice Chouinard, curé de Causapsacal, a-t-il ajouté: ils pensent que leur situation va s'améliorer."

"Même si certains de nos jeunes gens s'en vont, d'autres restent: ils feront bien en sorte qu'il se passe quelque chose", de dire Georges-Henri Houde, principal de l'école secondaire de Causapsacal.

M. Houde a ajouté que les travailleurs de la forêt étaient auparavant considérés comme des citoyens de deuxième classe, de nos jours, au

Québec, car les jeunes travailleurs n'arrivent pas à faire le nombre pour remplacer les plus vieux.

Il est peut-être significatif de citer le fait que M. Houde et l'abbé Chouinard avaient chacun établi sa liste de priorités quant aux besoins de leur localité, comme s'ils n'attendaient pas de solutions de l'extérieur.

"Nous souffrons d'un complexe d'infériorité comme toutes les autres sociétés isolées, mais je décèle dans l'attitude de nos étudiants que ce complexe est en voie de disparition", a confié Gary Briand, directeur adjoint du collège de Gaspé.

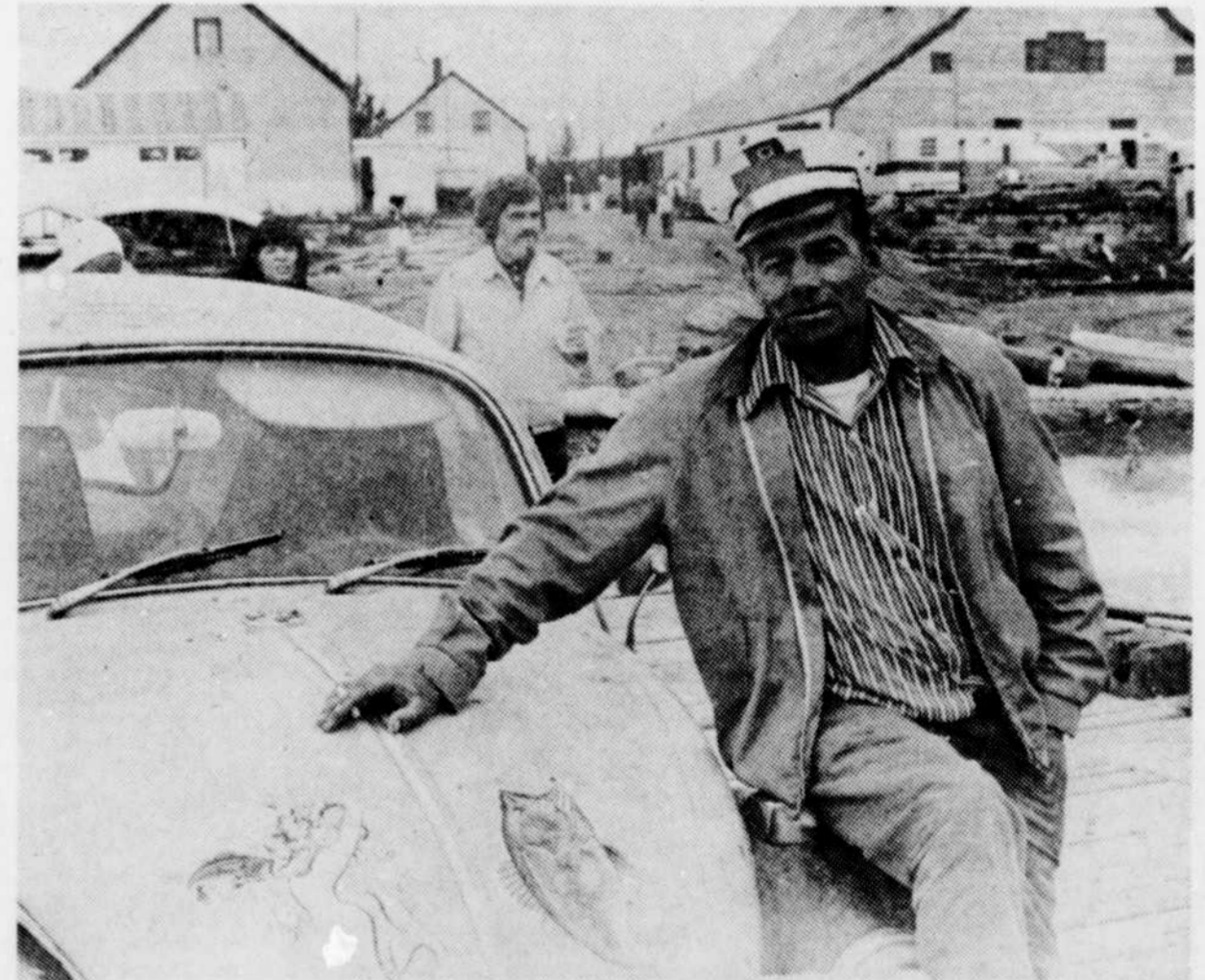
Manque d'intérêt

M. Briand a néanmoins ajouté que les étudiants gaspésiens manifestaient peu d'intérêt pour l'école de pêcheries du CEGEP, seule institution du genre au Québec. On y trouve des élèves de coûts aussi élevés que le Sud-Est asiatique, mais bien peu de la Gaspésie.

Le capitaine Ti-Jean Méthot, quant à lui, était totalement dégoûté: la température était abominable et les touristes n'avaient pas envie d'excursions de pêche.

"De toute façon, déclara-t-il, les gros chalutiers de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick sont en train de ruiner la pêche. Ils naviguent près de la côte et ils écrasent tout ce qu'il y a au fond: homard, morue, tout."

La pêche commerciale en haute mer dans la Gaspésie se concentre dans divers ports, dont Rivière-aux-Renards, mais le capitaine Méthot était plus heureux au temps des petites embarcations qui bravaient les tempêtes et ramenaient jusqu'à 40,000 livres de poisson par jour.



Le capitaine Ti-Jean Méthot, posant près de sa voiture couverte de peintures, à Cap-Chat, au Québec, discute du bon vieux temps de la pêche dans la région gaspésienne. La pêche commerciale en haute mer en Gaspésie se concentre dans des ports comme

Rivière-aux-Renards, mais le capitaine Méthot regrette le temps où les nombreuses petites embarcations, bravant mers et tempêtes, pouvaient rapporter jusqu'à 40,000 livres de poissons par jour. (Photo PC)